

# Le **POULS** du SIIAL



Notre solidarité au  de l'action syndicale  
'avenir de nos professions

Volume 4, numéro 2, 30 janvier 2012

## Mot du président



J'ai eu l'occasion de rencontrer les membres du 304 Cartier lors d'un dîner organisé par la responsable de l'équipe locale.

### Rencontre conviviale

Ce fut pour moi, une occasion de rencontrer les membres dans un contexte non officiel et convivial. Pendant ce dîner, nous avons eu l'occasion d'échanger sur la

réalité de leur travail. Les personnes présentes en ont profité pour poser des questions de tout ordre, syndicales et professionnelles.

### Formule privilégiée

Merci de m'avoir accueilli dans votre milieu! Je privilégie la formule de dîner qui nous permet de faire réellement connaissance et d'établir des contacts plus personnels. Mais ça ne s'arrête pas là!

### Prochaine rencontre

Pour faire suite à l'invitation de l'équipe locale du 250 Cartier, je serai au rendez-vous le 8 février prochain. Je profite de cette occasion pour lancer un défi aux autres équipes locales! Qui seront les prochaines? Lors de ces rencontres, si vous avez des questions spécifiques, parlez-en à votre personne responsable locale qui me les transmettra. Je m'engage à en faire le suivi afin de répondre le plus possible à vos attentes.

Merci aux personnes responsables locales de leur implication syndicale !

*Jean-François Caron*

## En vrac ...

### Une nouvelle stagiaire au SIIAL!

Depuis le 16 janvier dernier, une nouvelle stagiaire a joint les rangs du SIIAL pour la session d'hiver. Nancy Larose termine son baccalauréat en relations industrielles à l'Université de Montréal.

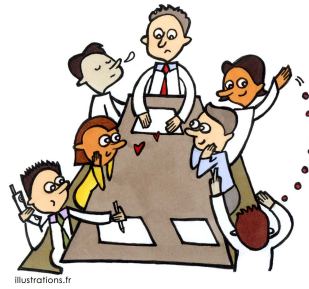
Une mère, préposée aux bénéficiaires, et une tante infirmière ont donné le goût à Nancy de mieux connaître le milieu de la santé

Durant son séjour au SIIAL, Nancy assurera la réponse de première ligne aux membres. Elle travaillera en étroite collaboration avec nos deux conseillers. Ceux-ci assureront la supervision de son stage.

Toute l'équipe du SIIAL lui souhaite la bienvenue parmi nous.

## Le SIIAL en action ...

### Assemblée générale des personnes déléguées



Le 7 février prochain aura lieu l'assemblée générale des personnes déléguées. Ce sera l'occasion de revoir le plan d'action et les prévisions budgétaires en lien avec les résolutions prises au Congrès. Il y aura aussi un suivi sur le plan triennal.

Les personnes déléguées lors de cette assemblée entameront les premiers échanges concernant la négociation locale. Cette dernière devrait débiter prochainement.

De plus, le conseil d'administration profitera de cette occasion pour annoncer qui sera la personne qui occupera le poste d'agent itinérant aux relations du travail.

Une journée remplie de discussions attend donc toutes nos personnes déléguées.

## Dans vos sites ...

### Les rénovations au centre d'hébergement Ste-Dorothée se poursuivent



Comme vous le savez, «Ste-Do» se refait une beauté. Les rénovations du 6<sup>e</sup> étage sont maintenant terminées malgré quelques jours de retard. L'inauguration officielle a d'ailleurs eu lieu le 24 janvier 2012.

### Nouvel environnement

Les patients et le personnel sont très heureux de leur nouvel environnement. Le département est vraiment magnifique. Bien sûr, il reste quelques ajustements, mais rien de très grave.

### Distribution de médicaments

De plus, le 18 janvier dernier, il y a eu l'implantation d'un système de distribution de médicaments (SARDEM) avec un nouveau chariot au 6<sup>e</sup> étage. Après un essai d'un mois, ce système sera instauré sur tous les étages. Éventuellement, l'implantation se fera à travers le CSSSL.

Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (CSQ)

1800, boul. Le Corbusier, bureau 126, Laval (Québec) H7S 2K1

Téléphone : (450) 686-6871 - Télécopieur (450) 686-6012

[directiongenerale@siiial.com](mailto:directiongenerale@siiial.com) - [www.siiial.com](http://www.siiial.com)

## Le saviez-vous ?

### Les congés fériés



Pour une meilleure compréhension des congés fériés, deux points sont à considérer :

- l'année de référence
- le statut de la personne salariée (temps complet ou partiel)

L'année de référence, selon l'article 37.01 de la convention collective nationale, est établie du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante. Les congés fériés actuels sont calculés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2012. L'année de référence n'est donc pas une année de calendrier ni une année financière.

Pour les personnes salariées à temps partiel, vous recevez 5,7 % de bénéfices marginaux en plus de votre salaire à chacune de vos paies (art. 41.02 b). Vous pouvez accumuler des congés fériés, toutefois la prise de ces congés ne sera pas rémunérée puisque ceux-ci font partie des bénéfices marginaux reçus.

Pour les personnes salariées à temps complet, l'article 37.02 de la convention nationale nous réfère à l'article L-11.03 des dispositions locales. Si vous travaillez un jour férié, il doit être repris dans les quatre semaines avant ou après le congé férié ou accumulé dans une banque. Un maximum de cinq congés fériés est cumulable durant l'année de référence. Ceux-ci doivent être repris durant cette même année de référence soit entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin.

Bien entendu, ceci doit se faire après entente avec le supérieur immédiat afin de ne léser personne.

### Masque 1511- N 95

Au moment de la pandémie H1N1, l'employeur s'est procuré des masques N 95. Sur les boîtes de masques, il y a une date de péremption. Après vérification auprès de la compagnie, ces masques peuvent être utilisés jusqu'à 9 ans suivant la date indiquée. Vous trouverez sur le site WEB au [www.siiial.com](http://www.siiial.com), le mémo que l'employeur a fait parvenir à tous les chefs d'unité à cet effet.

### Formation continue



Depuis quelques mois, nous parlons beaucoup de l'obligation pour les infirmières et infirmiers de se soumettre à de la formation continue. En effet, depuis janvier 2012, les infirmières doivent compléter 20 heures de formation chaque année pour pouvoir renouveler leur permis de pratique.

Il est important de rappeler que la formation continue est une obligation des ordres professionnels. Se soustraire à cette obligation pourrait entraîner la révocation de votre droit de pratique.

Cette obligation existe depuis plusieurs années déjà pour les inhalothérapeutes qui doivent compléter 30 heures de formation par période de référence (2 ans).

En ce qui concerne les infirmières et infirmiers auxiliaires, 10 heures de formation sont requises tous les deux ans.

Des demandes ont été adressées par le SIIIAL à la direction des ressources humaines et à la direction des soins infirmiers pour que l'employeur facilite l'accès à des formations pour tous les titres d'emploi.

Pour plus d'information concernant la formation continue pour chacun de titres d'emploi, nous vous invitons à consulter notre site WEB au [www.siiial.com](http://www.siiial.com).

## Qui est-ce ?



### Francis Joachim-Coulombe, administrateur aux relations du travail...

Infirmier clinicien, je travaille à la clinique ambulatoire du 1665 du Couvent. Je suis au CSSSL depuis 4 ans déjà.

Tout nouveau au sein du conseil d'administration du SIIIAL depuis les dernières élections, je commence de plus en plus à approprier mon rôle au sein des relations du travail où les différents enjeux sont complexes et diversifiés. C'est très enrichissant et c'est surtout très concret. J'aurai également le mandat de piloter la commission infirmières.

Beaucoup de nouvelles informations à assimiler, mais le support apporté par les membres du conseil d'administration et l'équipe des relations de travail est très aidant. Les membres du conseil d'administration sont très dynamiques et les échanges sont à la fois productifs et très diversifiés.

Ce qui m'amène à m'impliquer syndicalement, c'est le souci d'améliorer nos conditions de travail, car nous vivons beaucoup d'aberrations dans l'application de nos conventions collectives! J'ai la vive impression qu'il est possible de faire des gains dans nos conditions de travail.

Au plaisir de vous rencontrer sous peu!

*Francis Joachim-C.*

**Rédactrice en chef :** Isabelle Dumaine, coordonnatrice de la consolidation

**Mise en page et correction :** Marlène Anderson et Francine Lortie, secrétaires

**Autres collaborateurs :** Jean-François Caron, président, Sylvie Poirier, administratrice, Marilyn Gagnon-Huot, conseillère et Nancy Larose, stagiaire